

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2020

Date de la convocation : 8 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

Absents suppléés : M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour faire suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 et à l'installation du nouveau conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, l'Agglo doit délibérer pour désigner ses représentants au sein de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO-Aura).

L'Etat confie la surveillance et l'information sur la qualité de l'air à des associations. Les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) sont des organismes français mesurant et étudiant la pollution atmosphérique au niveau de l'air ambiant. Elles sont agréées par le Ministère de la transition écologique pour assurer une mission d'intérêt général et plus particulièrement communiquer officiellement leurs résultats. L'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes est l'association agréée en Région Auvergne Rhône Alpes.

L'association gère et développe un observatoire de la qualité de l'air mais également des outils permettant de prévenir les épisodes pollués, d'informer l'autorité préfectorale compétente et de collaborer à l'information du public.

Au titre de sa compétence optionnelle " Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air ", Vienne Condrieu Agglomération adhère à ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.

Vienne Condrieu Agglomération dispose également d'une convention financière avec l'association dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

L'Agglomération dispose d'un siège de titulaire au sein de cette association pour laquelle il convient de désigner le représentant ainsi qu'un suppléant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU la délibération du 10 Juillet 2020 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du bureau communautaire,

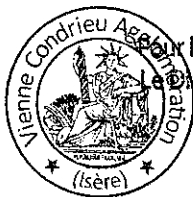
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE comme membres au sein de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Madame Evelynne ZIBOURA	Monsieur Christophe BOUVIER

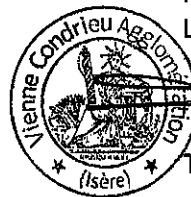
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 septembre 2020
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 SEP. 2020
et a été publiée le 18 SEP. 2020



Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS
Thierry KOVACS